Ministère de la Transition écologique et solidaire

Bilan relatif aux résultats de la surveillance de la qualité de l'air intérieur, en application de l'article R. 221-33 du Code de l'Environnement

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants

LYCEE CHAMALIERES

Voie Romaine

63400 CHAMALIERES

Date de l'évaluation des moyens d'aération et réalisation de l'autodiagnostic : 05/01/2022

RESULTATS DE L'EVALUATION **DES MOYENS D'AERATION**(1)

Au sein de l'établissement, 20 pièces ont été investiguées dans 3 bâtiments différents.

<u>Au total, sur les 128 ouvrants investigués :</u>

- **128 sont en état de fonctionnement, soit 100%**
- **128 sont facilement accessibles, soit 100%**
- **128 sont facilement manœuvrables, soit 100%**

<u>Au total, sur les 56 bouches investiguées :</u>

- **53 sont en état de fonctionnement, soit 95%**
- **3 sont obturées totalement ou partiellement, soit 5%**
- **0 sont encrassées, soit 0%.**

Rappel des recommandations :
- Aérer régulièrement les salles (au minimum 10 minutes par jour et à chaque interclasse) hiver comme été
- Ne pas fermer ou occulter les entrées d'air neuf
- Vérifier régulièrement l'état des entrées d'air neuf et procéder à un entretien régulier (à minima une fois par an)
- Laisser un accès libre aux ouvrants (portes, fenêtres), s'assurer de leur bon état et de leur maniabilité

Dans cet établissement a été mis en œuvre un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur conformément au « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » (INERIS)

(1) Ces évaluations ont été réalisées conformément aux dispositions des articles R.221-30 et suivants du Code de l'Environnement

Copyright Bureau Veritas

Cette évaluation et ce contrôle ont été réalisés par **BUREAU VERITAS**